



**PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE
PRESSAC
-
(CENTRALE SOLAIRE DE LA CLOUÈRE)**

Comité de projet – 10 février 2026

vensolair
UNE SOCIÉTÉ **enr**

1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

1. PRESENTATION DE CNR (COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE)



Une société historique créée en 1933

Concession Renouvelée jusqu'en 2041

• 3 missions historiques et solidaires :



Produire de l'électricité

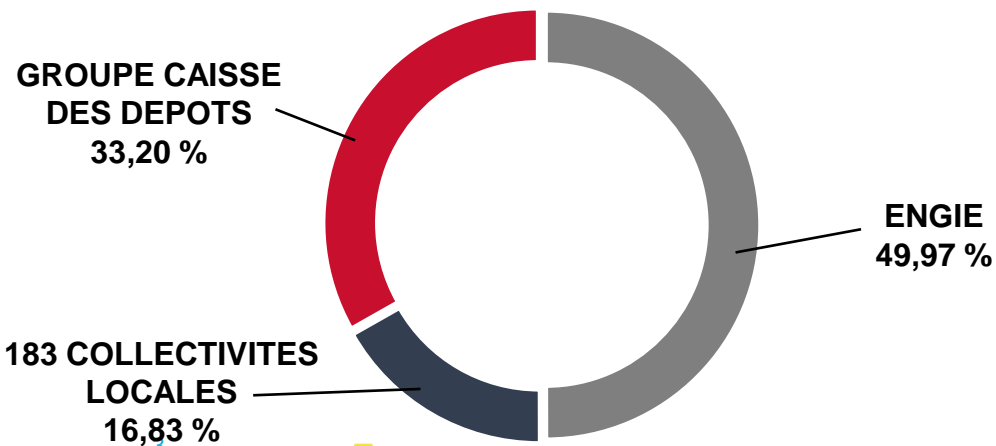


Développer la navigation du Rhône

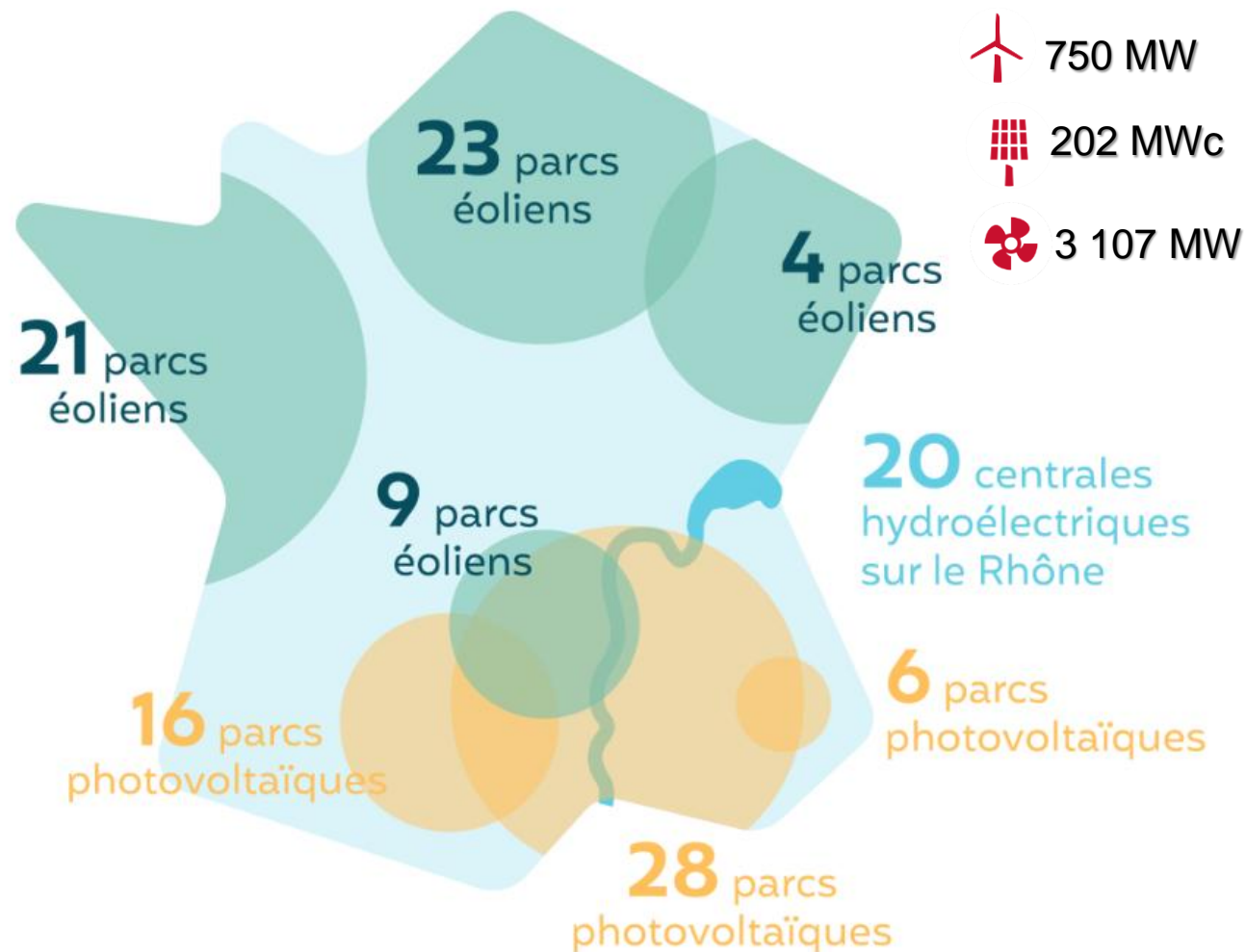


Irriguer les terres agricoles.

Une société Anonyme d'Intérêt General à Capitaux Publics



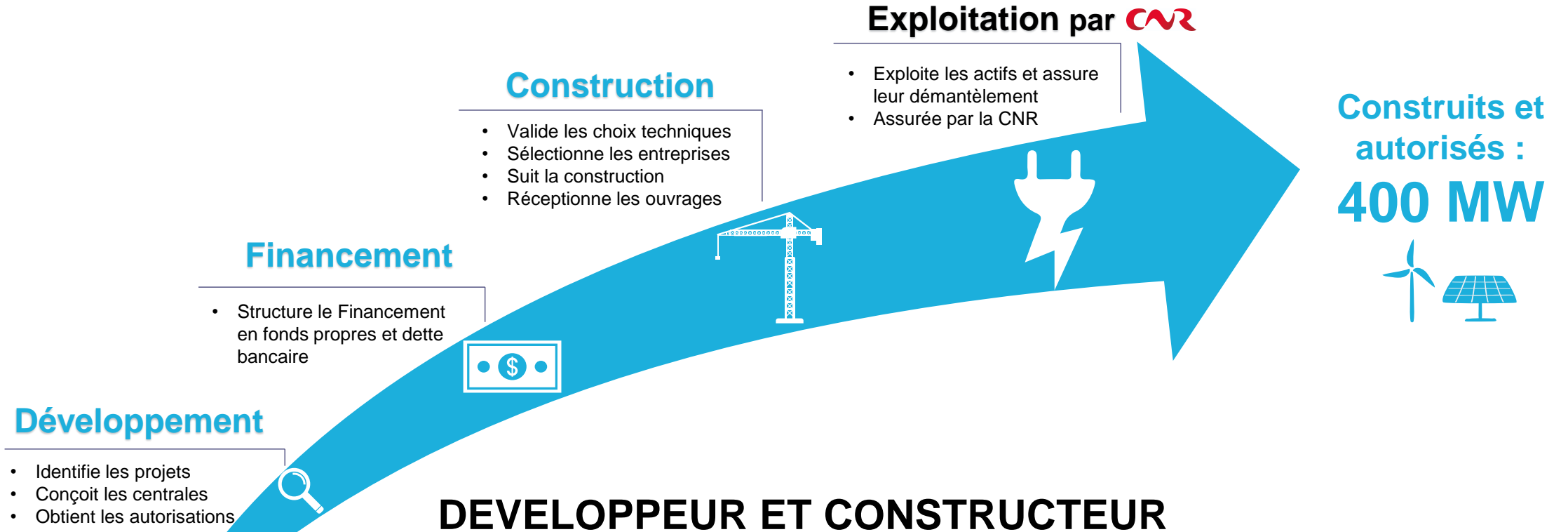
1^{er} producteur français d'énergie 100% renouvelable



CNR produit 15,3 TWh par an en moyenne soit l'équivalent de la consommation électrique de **6 millions de français**

1. PRESENTATION DE VENSOLAIR

DEVELOPPEUR ET CONSTRUCTEUR



1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. **CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET**
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. **RETOMBÉES ECONOMIQUES** ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

2. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE DU COMITÉ DE PROJET

Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie

Le comité de projet

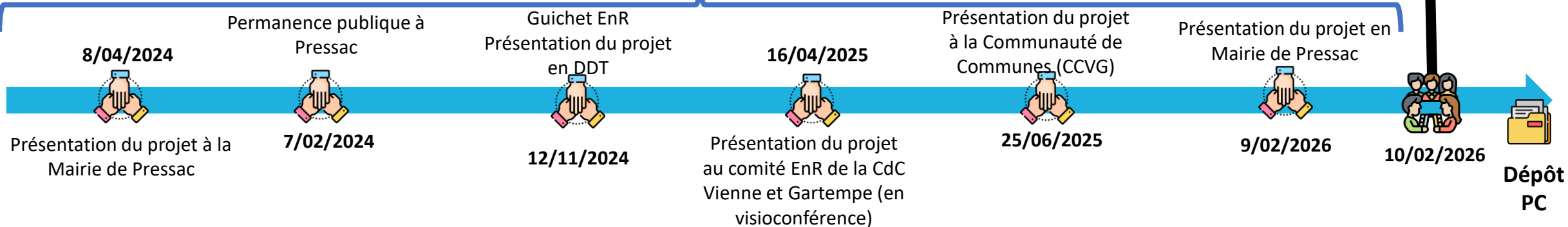
Deux conditions pour organiser un comité de projet :

- Projet d'une puissance supérieure à 2,5MWc
- Projets non-inscrits dans la zone d'accélération des EnR

Le comité de projet est composé :

- Du porteur de projet
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet et de chaque commune limitrophe
- D'un représentant de chaque EPCI à fiscalité propre dont les communes d'implantation sont membres

Réalisé



2. CADRAGE RÉGLEMENTAIRE DU COMITÉ DE PROJET

Le contenu de la présentation

Code de l'énergie: *Section 2 : Le comité de projet (Articles R211-5 à R211-10)*

› Article R211-10

Création Décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 - art. 1

Le porteur de projet présente au comité de projet :

1° Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;

2° En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :

a) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;

b) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;

c) Les options de raccordement envisagées ;

d) Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.

Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique.

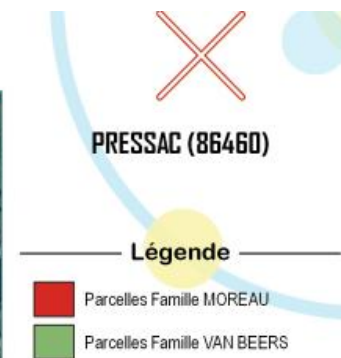
1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

3.1 – LOCALISATION DU PROJET

PRÉSENTATION DU SITE

- **Surface totale étudiée** : 56 ha
- **Communes** : Pressac
- **EPCI** : CC Vienne Gartempe
- **Département** : Vienne (86)
- **Propriétaire-exploitant 1** : EARL MOREAU
- **Propriétaire-exploitant 2** : Famille VAN BEERS
- **Topographie** : relativement plane
- **Éléments agricoles** : parcelle-projet entourée de prairies, de cultures céréalières et de zones forestières.
- **Éléments paysagers** : parcelles bocagères avec présence de haies multistrates offrant peu de covisibilité (habitations et circulation routière)

LOCALISATION GENERALE DU PROJET



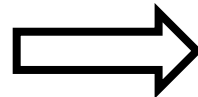
3.2 - PRESENTATION DES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET DE PRESSAC

Caractéristiques du projet

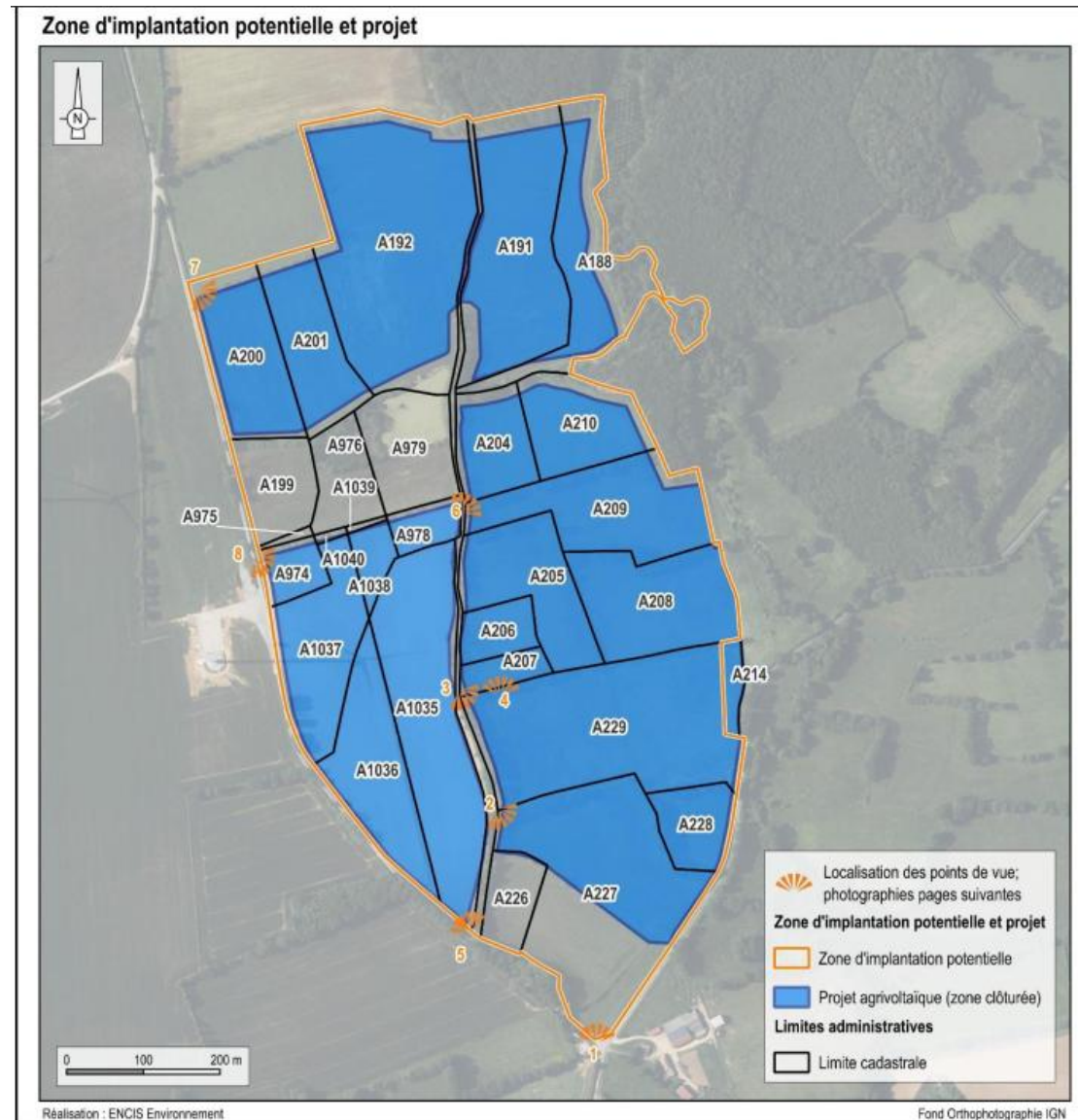
- **Surface totale étudiée** : 56 ha
- **Surface retenue clôturée** : 43,2 ha
- **Puissance du projet** : 20,6 MWc
- **Type de projet** : AgriPV Bovin (20 + 12 têtes, race Limousine)
Projet hybride avec stockage par batterie
- **Type de parcelle** : prairie permanente
- **Exploitant agricole 1** : EARL MOREAU (20 vaches allaitantes sur la ZIP)
- **Exploitant agricole 2** : Guillaume VAN BEERS (12 vaches allaitantes)

Choix du site

- Aucune ICPE recensée
- Aucun ancien site industriel et d'activité de services (Géorisques)
- 1 seul site BASOL, mais en cours d'activité
- 16 plans d'eau de plus de 10ha en milieu de zonages environnementales.
- Aucune friche agricole
- Aucune toiture supérieure à 1 ha



Choix de réaliser un projet agrivoltaïque sur terrain agricole



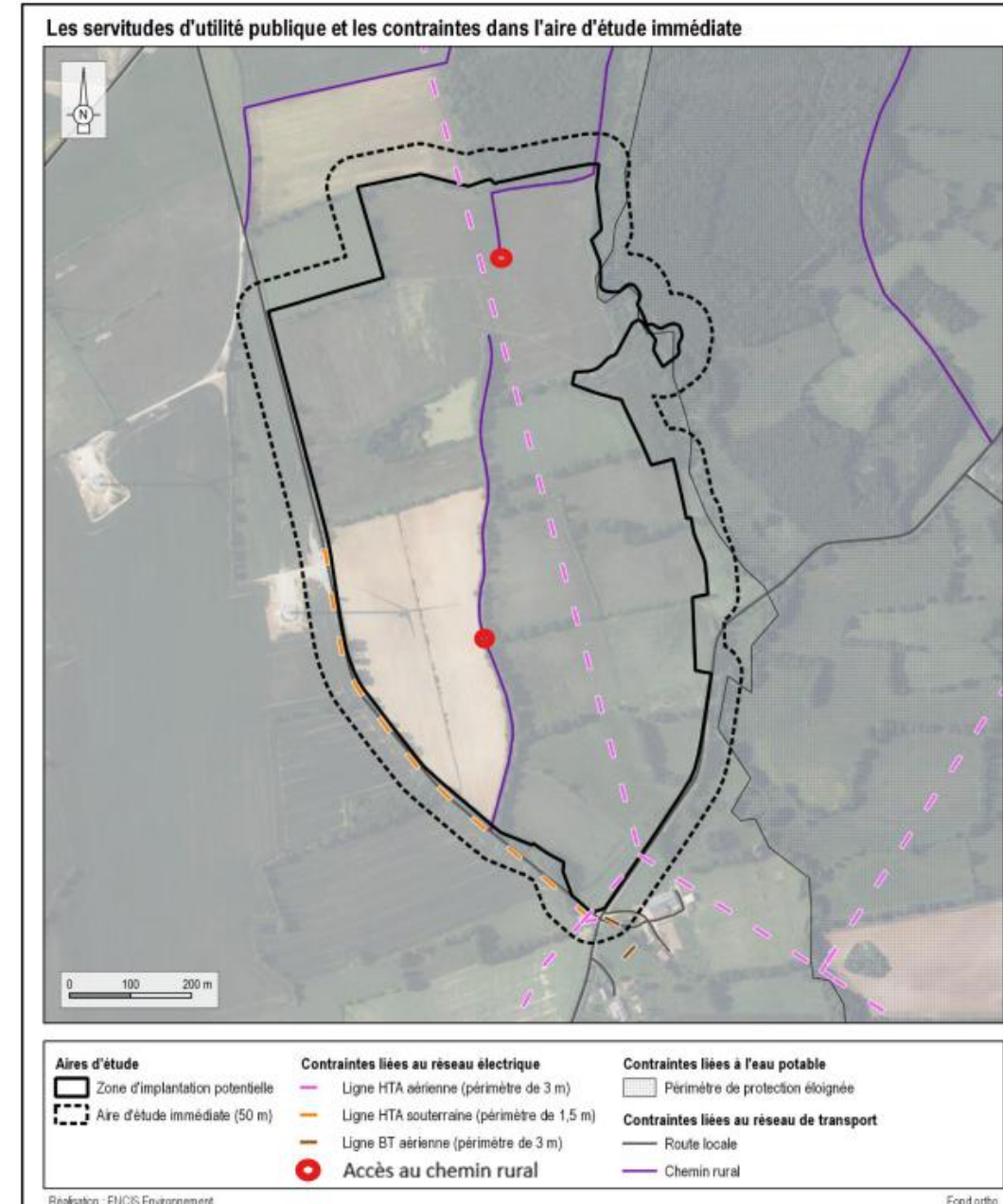
3.3 – OCCUPATION/PRÉSERVATION DU CHEMIN RURAL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Servitudes d'utilité publique

- Ligne électrique HTA aérienne sur la ZIP
 - Consultation SRD
 - Laisser/déplacer la ligne HTA (attente phase instruction) ?

- Chemin rural traversant la ZIP :
 - Entretenu par M. Moreau
 - Convention nécessaire pour traverser le chemin (câblage souterrain, piste lourde) à 2 endroits
 - Convention de mise à disposition du chemin rural
 - Enjeux écologiques très forts : préservation des haies et du chemin rural + maintien du corridor écologique



1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

4.1 LE PROJET AGRICOLE SUR LE SITE DE PRESSAC : RÔLES BÉNÉFIQUES DE L'AGRIVOLTAÏSME

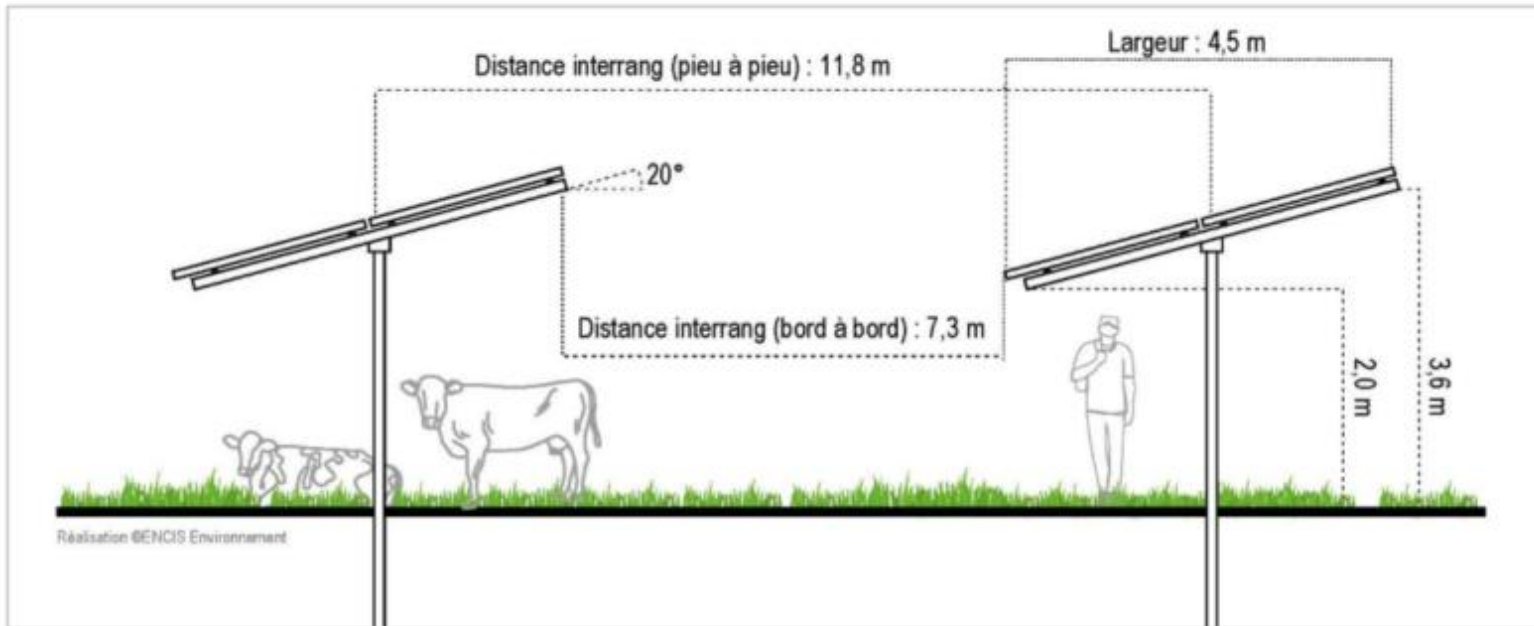


Figure 41 : Schéma de profil de l'installation prévue combinant élevage et photovoltaïque (Source : ENCIS Environnement)

- **ATOUTS** - L'agrivoltaïsme permet de :
 - Améliorer la production fourragère (températures \searrow sous panneaux)
 - Améliorer le bien-être animal (\searrow stress thermique animal)
 - Cultiver sous panneaux PV
 - Meilleure réserve du sol en eau disponible
- **CONTRAINTE** :
 - Adéquation et organisation entre productions agricoles et maintenance du parc agrivoltaïque.

- La perte de surface agricole (< 10 %) est compensée par une meilleure production agricole (\searrow stress thermique)
- L'ombrage des panneaux PV profite à la santé animale du troupeau (prolificité, poids carcasse)

4.1 LE PROJET AGRICOLE SUR LE SITE DE PRESSAC



D'après le diagnostic agro-pédologique de la chambre d'Agriculture de la Vienne, les parcelles concernées par le projet ont un **potentiel faible**, ce qui est adapté au développement d'un projet agrivoltaïque en pâturage ovin.

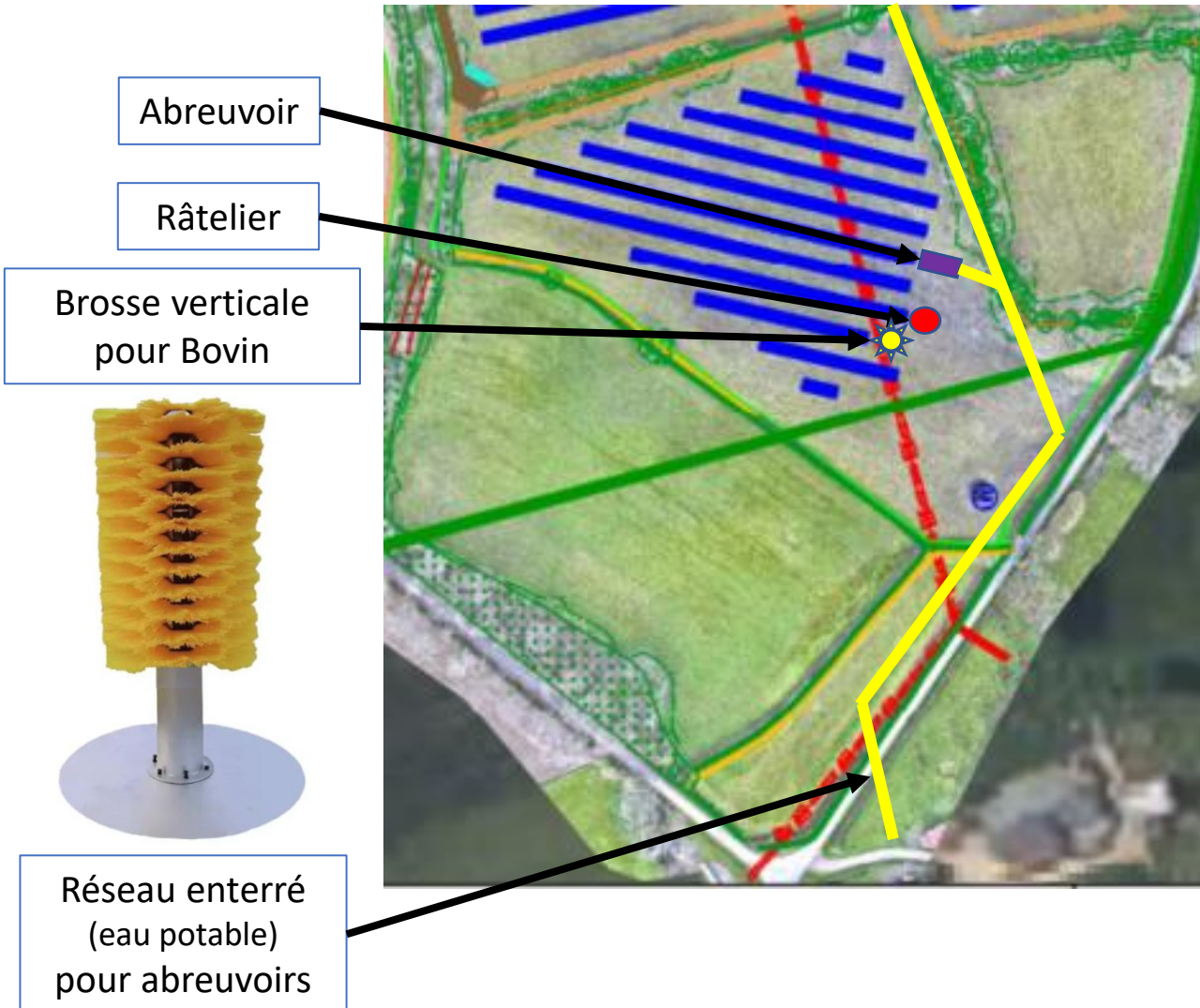
Activité agricole = éleveurs-naisseur de bovins allaitants

La S.A.U concernée par le projet agriPV est de 43,2 ha.

Pâturage tournant dynamique au printemps (clôtures mobiles) et pâturage classique en été-automne.

MOREAU : 20 vaches allaitantes (Limousine) sur 34,3 ha (0,58 UGB/ha)
VAN BEERS : 12 vaches allaitantes (Limousine) sur 17,4 ha (0,68 UGB/ha)

4.2 LE PROJET AGRICOLE SUR LE SITE DE PRESSAC : CONTRAINTES AGRICOLES ET AMENAGEMENTS SPECIFIQUES



- La S.A.U concernée par le projet agriPV = **43,2 ha**.
- Les zones de contention :
 - Rassembler les vaches pour chargement / déchargement bétailière
- Les aménagements agricoles :
 - Abreuvoirs + râteliers en bout de rang de panneaux PV
 - Brosses pour vaches à l'extrémité des rangs PV
- Des portails d'accès sur la partie ouest et sud-est du site
- Remise en service du **réseau d'eau potable** par l'EARL MOREAU

4.3 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET AGRICOLE – ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EARL MOREAU

Éléments comptables	2020	2021	2022	2023	2024
EBE de référence	26 558 €	72 965 €	76 903 €	- 26 810 €	6 164 €
Valeurs minimales et maximales non retenues	-	-	Max (exclu)	Mini (exclu)	-
Moyenne olympique de l'EBE de référence	35 229 €				

Tableau 8 : Calculs de la moyenne olympique de l'EBE de référence (Source : Comptes annuels 2020 à 2024)

Projection avec projet

Éléments comptables	Année n à n+4
EBE agricole prévisionnel (hors revenus agrivoltaïques)	43 586 €

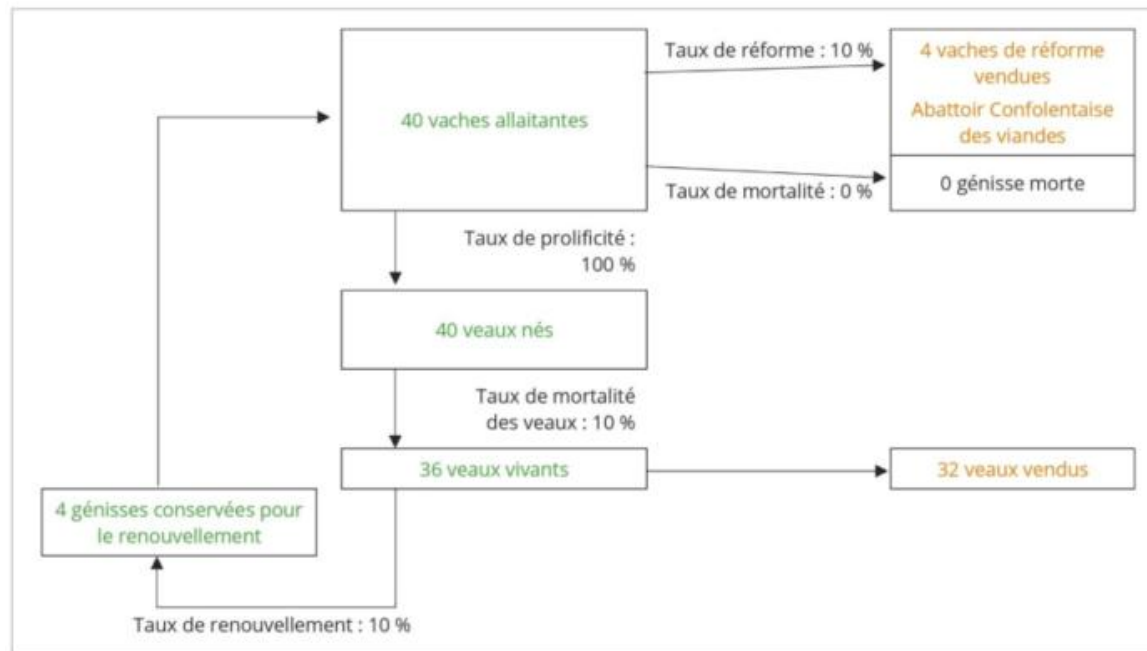


Figure 1 : Organisation du cheptel bovin de l'EARL MOREAU (Source : réponses au questionnaire)

4.3 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET AGRICOLE – ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE EARL MOREAU

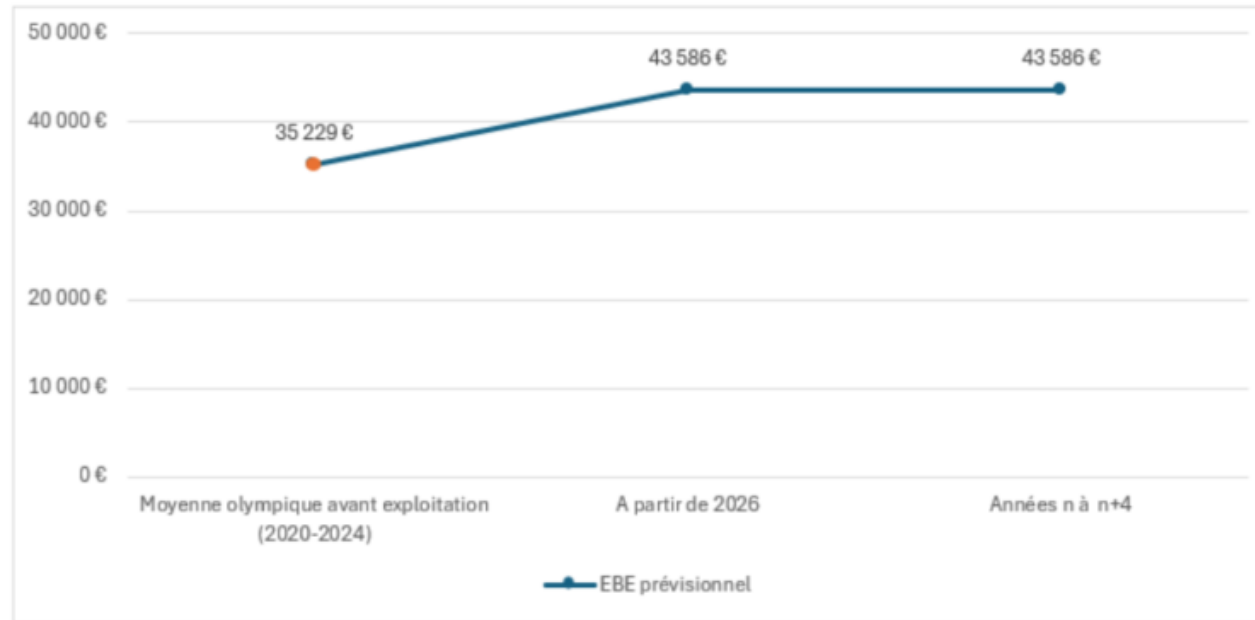


Figure 5 : Bilan sur le caractère durable du revenu de l'exploitation agricole de l'EARL MOREAU

PROJET GLOBAL (MOREAU + VAN BEERS)

- **l'impact direct** : atelier bovin 4 630 €/ha, pour une surface perdue de 2,1 ha (source : donnée RICA)
 - **Impact indirect** : création de valeur pour les entreprises de première transformation sur le territoire (coefficient multiplicateur de 0,62) / Source : CA Nouvelle aquitaine
- Soit un **impact indirect de 2 176 €**



Impact global : **6 806 €** → **Compensation = 8 626 €**

4.4 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET AGRICOLE – ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Guillaume VAN BEERS

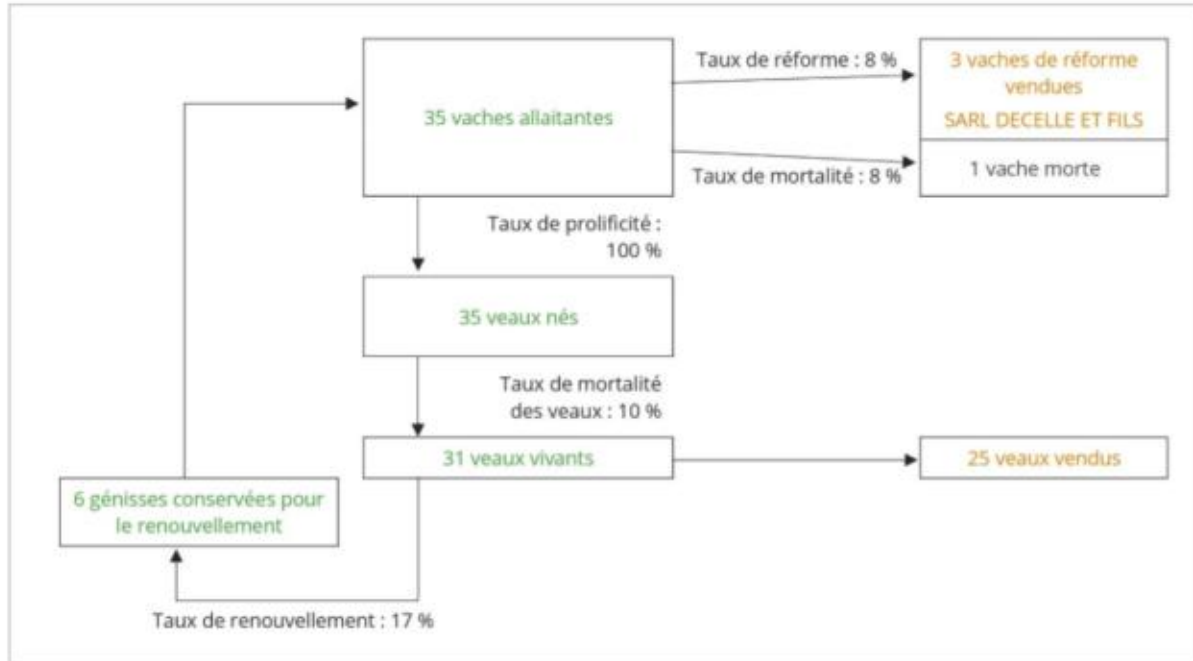


Figure 3 : Organisation du cheptel bovin de Guillaume VAN BEERS – État en phase d'exploitation
(Source : réponses au questionnaire)

Éléments comptables	2020
= Excédent brut d'exploitation	11 157 €

Projection avec projet

Éléments comptables	Années n à n+4	
	Production bovine uniquement	Incluant la vente d'œufs
= Excédent brut d'exploitation	18 514 €	48 514 €

Particularités :

- 12 vaches allaitantes sur les parcelles du projet agrivoltaire
- production et vente d'œufs dans une autre société agricole (double activité = 2 sociétés)

4.4 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET AGRICOLE – ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE FAMILLE VAN BEERS

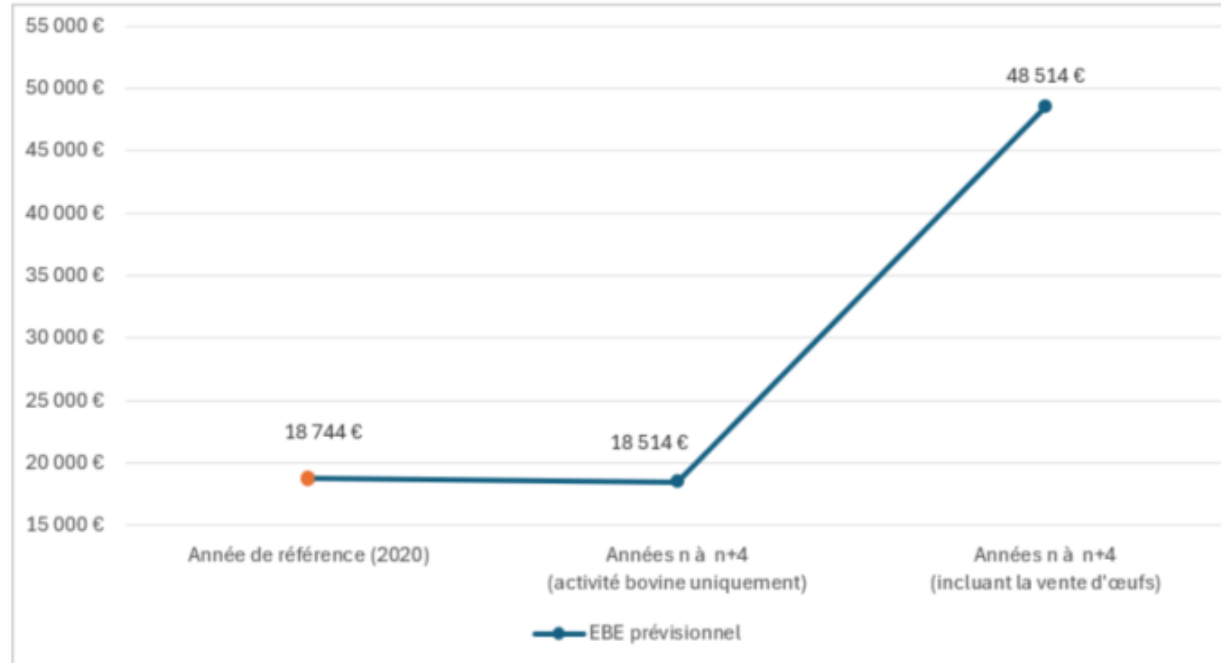


Figure 6 : Bilan sur le caractère durable du revenu de l'exploitation agricole de M. VAN BEERS

PROJET GLOBAL (MOREAU + VAN BEERS)

- **l'impact direct** : atelier bovin 4 630 €/ha, pour une surface perdue de 2,1 ha (source : donnée RICA)
 - **Impact indirect** : création de valeur pour les entreprises de première transformation sur le territoire (coefficient multiplicateur de 0,62) / Source : CA Nouvelle aquitaine
- Soit un **impact indirect de 2 176 €**

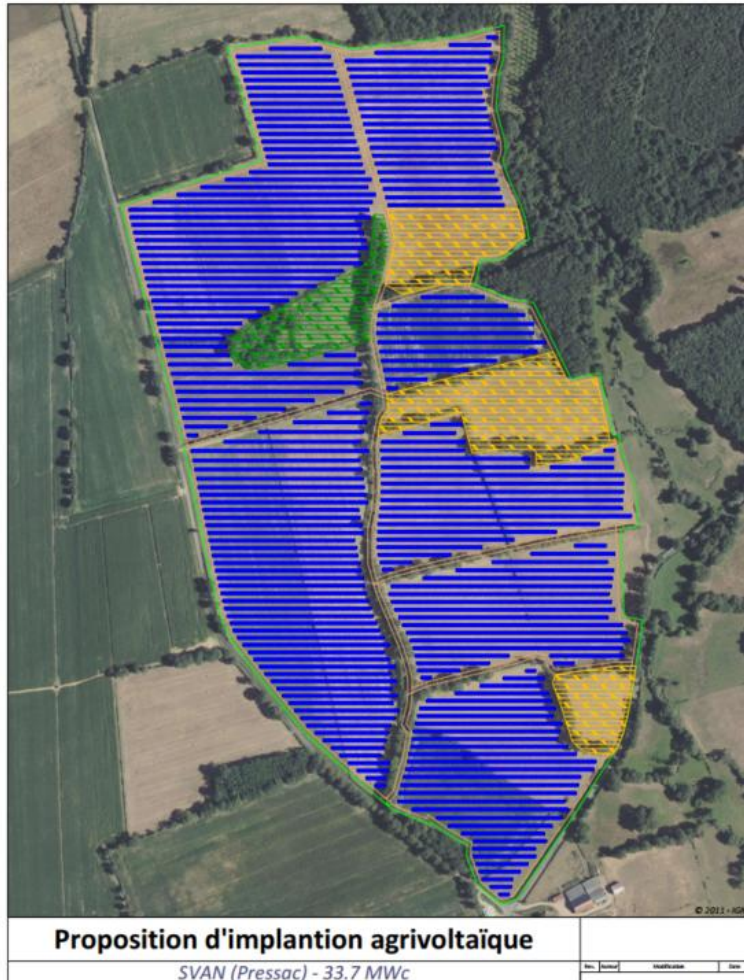
Impact global : **6 806 €** → **Compensation = 8 626 €**

8 626 €

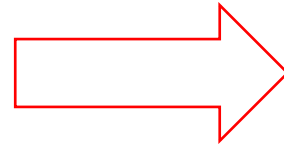
- **Financement de projets collectifs locaux**
- **Versement à la caisse des dépôts**

1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

5.1 – CONTEXTE DU SITE – VARIANTE PROJET / ENJEUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS



Variante 1 : variante maximisante
Evitement des ZH critère sol

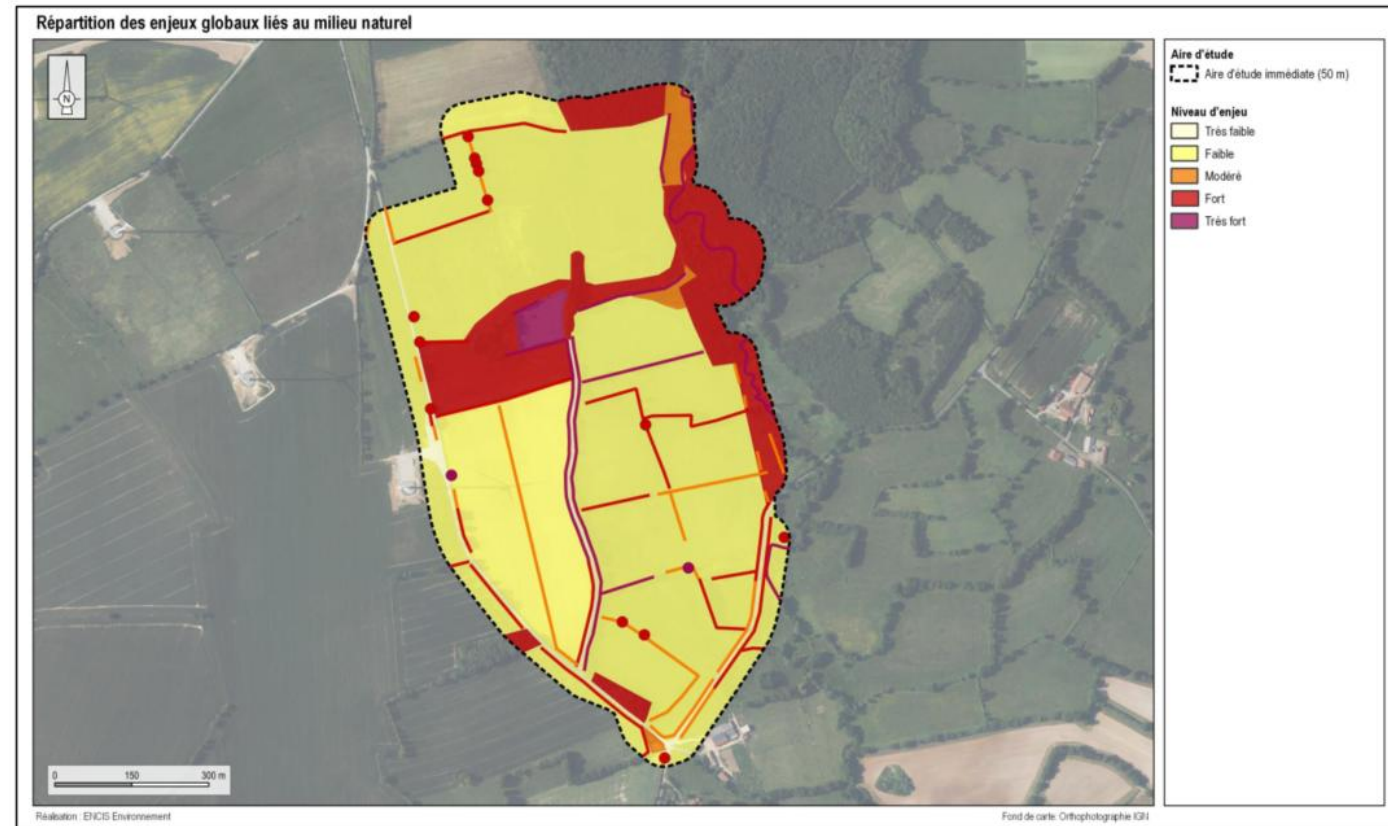
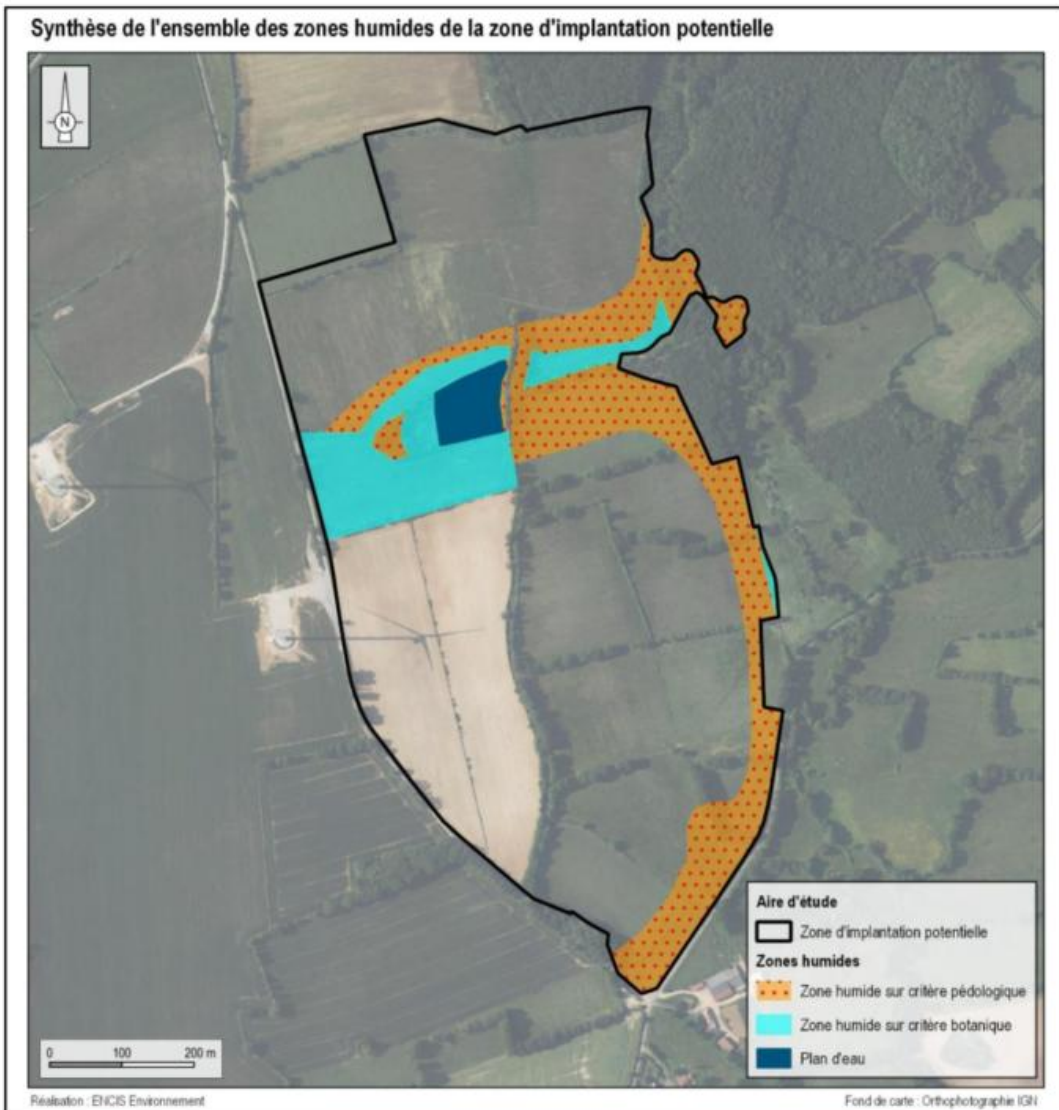


Variante 4 = Variante finale
Evitement des ZH végétation
Evitement des EEE et de la flore patrimoniale



Surface clôturée : 56 ha (V1) → 43 ha (VF) = ∇ 23 %
Puissance : 33 MWc (V1) → 20,6 MWc (VF) = ∇ 39 %

5.1 – CONTEXTE DU SITE – VARIANTE PROJET / ENJEUX ECOLOGIQUES ET PAYSAGERS



Enjeux écologiques forts et très forts évités

5.1 - CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE : Enjeux & Impacts



Habitats, flore et zones humides

- Le site du projet est implanté en prairie de fauche, en dehors de toute zone humide et milieu aquatique
- Enjeux faibles à très forts
- Impacts résiduels négligeables à positifs



Avifaune

- Enjeux faibles à très forts
- Impacts résiduels négligeables à très faibles



Chiroptères

- Enjeux modéré
- Impacts résiduels très faibles

Pie-Grièche à tête rousse



Source : Meriotte & Durand

Murin de Bechstein



Source : Peyrard Yoann



Mammifères

- Enjeux faibles
- Impacts résiduels négligeables



Entomofaune

- Enjeux très faibles à très forts
- Impacts résiduels très faibles



Herpétofaune (reptiles & amphibiens)

- Enjeux très faibles à très forts
- Impacts résiduels négligeables

5.1 - CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE : Mesures d'évitement et de réduction

Mesures d'évitement :

- Mesure n° 1 : **Évitement des habitats à forts enjeux**
- Mesure n° 2 : **Évitement de la flore patrimoniale** (enjeux discriminants faibles à modérés)
- Mesure n° 3 : **Signalisation et balisage du chantier**
- Mesure n° 4 : **Balisage des zones humides évitées**
- Mesure n° 5 : **Éviter de piéger la petite faune durant la pose des câbles** de raccordement électrique
- Mesure n°6 : **Eviter de piéger l'herpétofaune** durant toute la phase chantier
- Mesure n° 7 : **Éviter les pollutions accidentelles** sur le chantier

Exemple de clôture perméable à la petite faune



Mesures de réduction :

- Mesure R n° 1 : **Plantation de linéaires de haies** le long des RD100 et RD110
- Mesure R n° 2 : **Réduction de l'emprise du projet** sur les habitats
- Mesure R n° 3 : **Atténuation des impacts** sur les zones humides
- Mesure R n° 4 : **Prise en compte des sensibilités** de la faune, de la flore et des zones humides dans le calendrier des travaux
- Mesure R n° 5 : **Adaptation des modalités de circulation** des véhicules et engins de chantier
- Mesure R n° 6 : **Mise en place d'un plan de gestion des déchets polluants** sur le chantier
- Mesure R n° 7 : **Protocole préventif en cas d'atteinte à des arbres favorables** à l'entomofaune et/ou aux Chiroptères
- Mesure R n° 8 : **Surveillance et gestion des espèces exotiques envahissantes** en phase chantier
- Mesure R n° 9 : **Arrosage des zones de travaux** au besoin par temps sec et venteux
- Mesure R n° 10 : Mise en place d'une **clôture perméable à la petite faune**
- Mesure R n° 11 : Mise en place d'un **pâturage favorable à la biodiversité**

5.1 - CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE : Mesures d'accompagnement et de suivi

Mesures d'accompagnement :

- Mesure n° 1 : Conservation des arbres isolés
- Mesures n° 2 : Mise en place d'hibernaculum pour l'herpétofaune
- Mesure n° 3 : Surveillance et gestion des espèces exotiques envahissantes en phase exploitation

Mesures de suivi :

- Mesure n°1 : Suivi environnemental complet en phase chantier
- Mesure n°2 : Suivi environnemental complet en phase exploitation
- Mesure n°3 : Suivi de l'évolution des zones humides en phase exploitation
- Mesure n°4 : Suivi de la production agricole

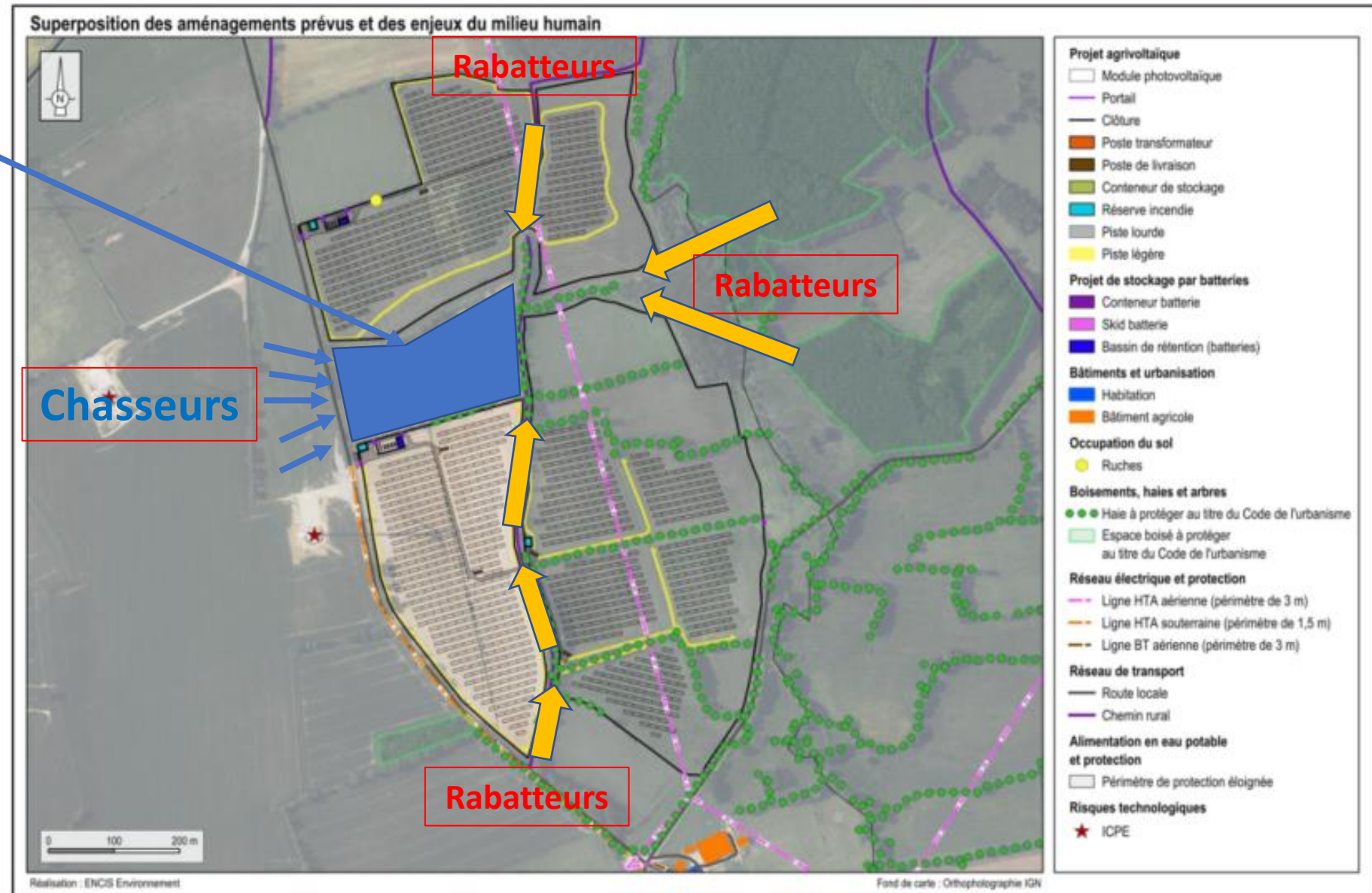
Exemples d'hibernaculum



5.2 - CONTEXTE CYNEGETIQUE (CHASSE GROS-GIBIER)

Zone de chasse potentielle
(Battues administratives)

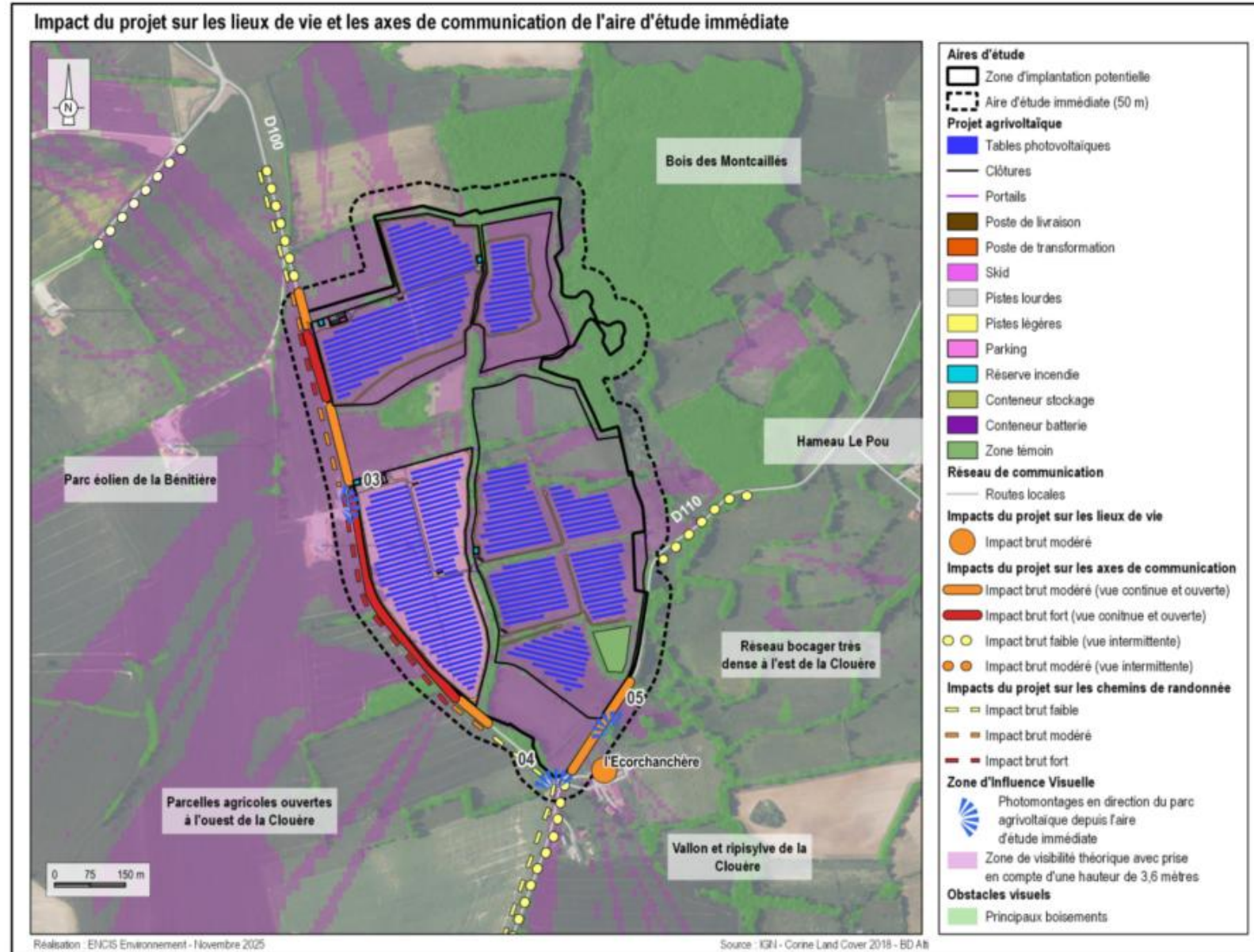
La plantation de haie le long de la RD100 permettra aux chasseurs de se dissimuler dans le paysage.



5.3 - CONTEXTE PAYSAGER DU SITE – SENSIBILITES PAYSAGERES

Enjeux paysagers

- Routes RD et sentiers pédestres à proximité immédiate
- Moyenne à forte covisibilité aux abords des routes RD100 et RD110
- Faible covisibilité à l'Est de la centrale solaire (bocages denses)
- Habitation directe non impactée par le projet (EARL MOREAU participe au projet)
- Covisibilité faible ou nulle en vue éloignée



5.3 - CONTEXTE PAYSAGER DU SITE – IMPACTS PAYSAGERS



Photographie 73 : Vue dégagée sur le projet depuis les abords de la départementale D100 (vue 3)

Sensibilité – Impact brut : Fort



Photographie 84 : Vue dégagée sur le projet depuis les abords de la départementale D100 - mesures de réduction (vue 3)

Impact résiduel : faible

5.3 - CONTEXTE PAYSAGER DU SITE – IMPACTS PAYSAGERS



ÉTAT PROJETÉ

Projet de centrale agrivoltaïque de la Clouère

Photographie 74 : Vue partielle sur le projet depuis le croisement entre les départementales D110 et D100 (vue 4)

Sensibilité faible – Impact brut : faible



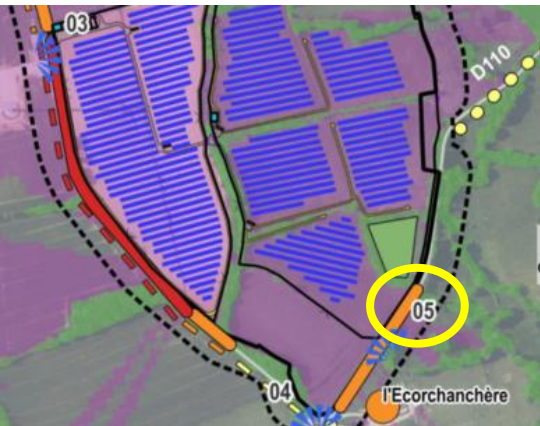
ÉTAT PROJETÉ AVEC MESURES

Projet de centrale agrivoltaïque de la Clouère

Photographie 85 : Vue partielle sur le projet depuis le croisement entre les départementales D110 et D100 – mesure de réduction (vue 4)

Impact résiduel : Nul

5.3 - CONTEXTE PAYSAGER DU SITE – IMPACTS PAYSAGERS



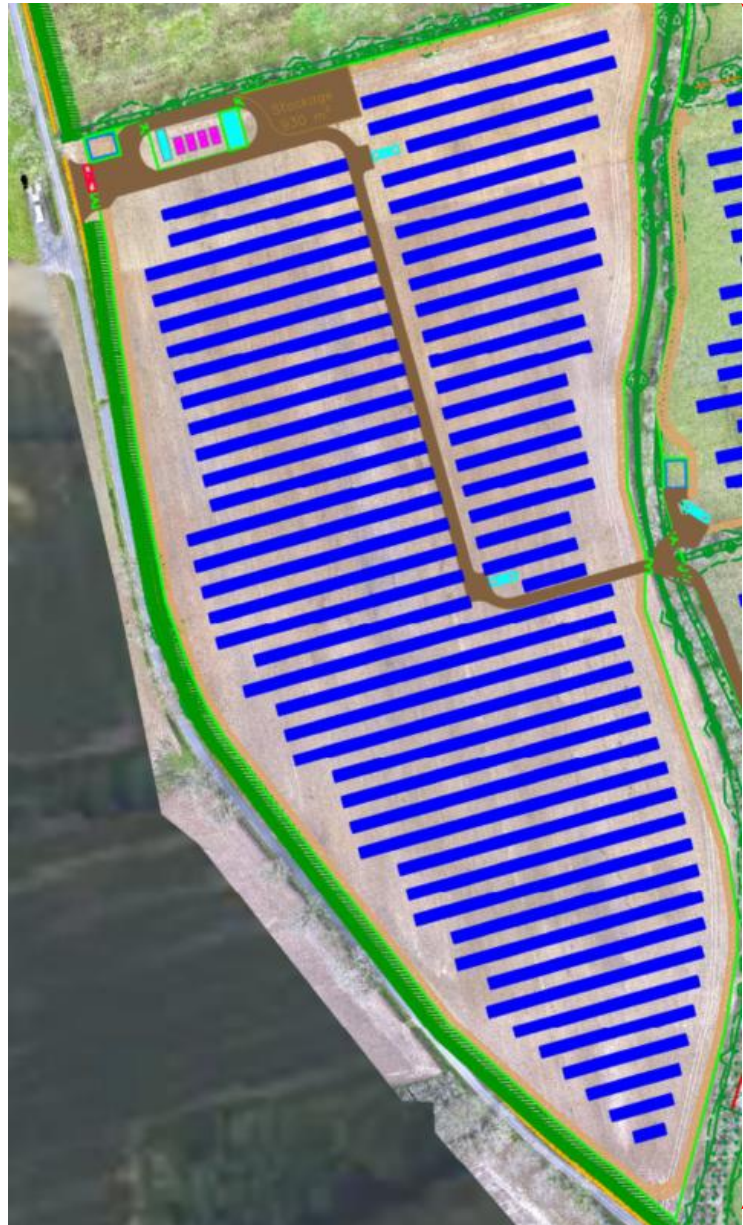
Sensibilité faible



Photographie 75 : Ouverture ponctuelle en direction du projet depuis les abords de la départementale D110 (vue 5)

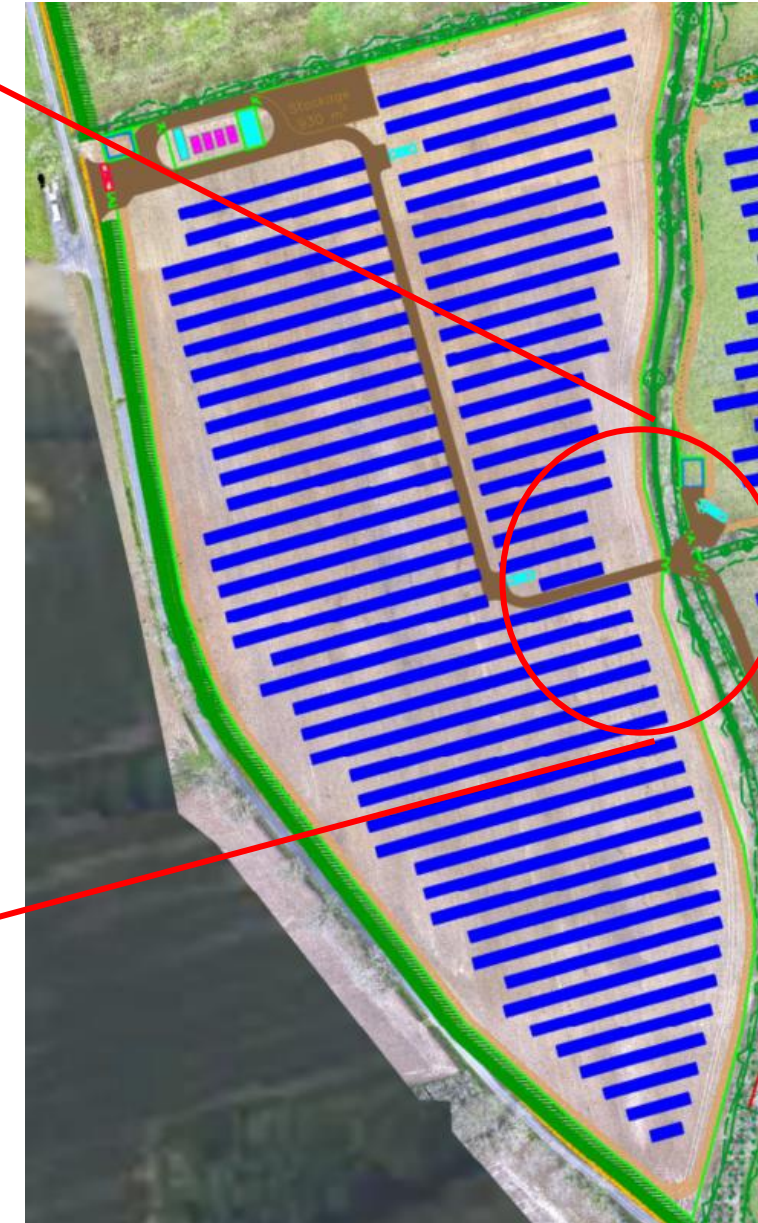
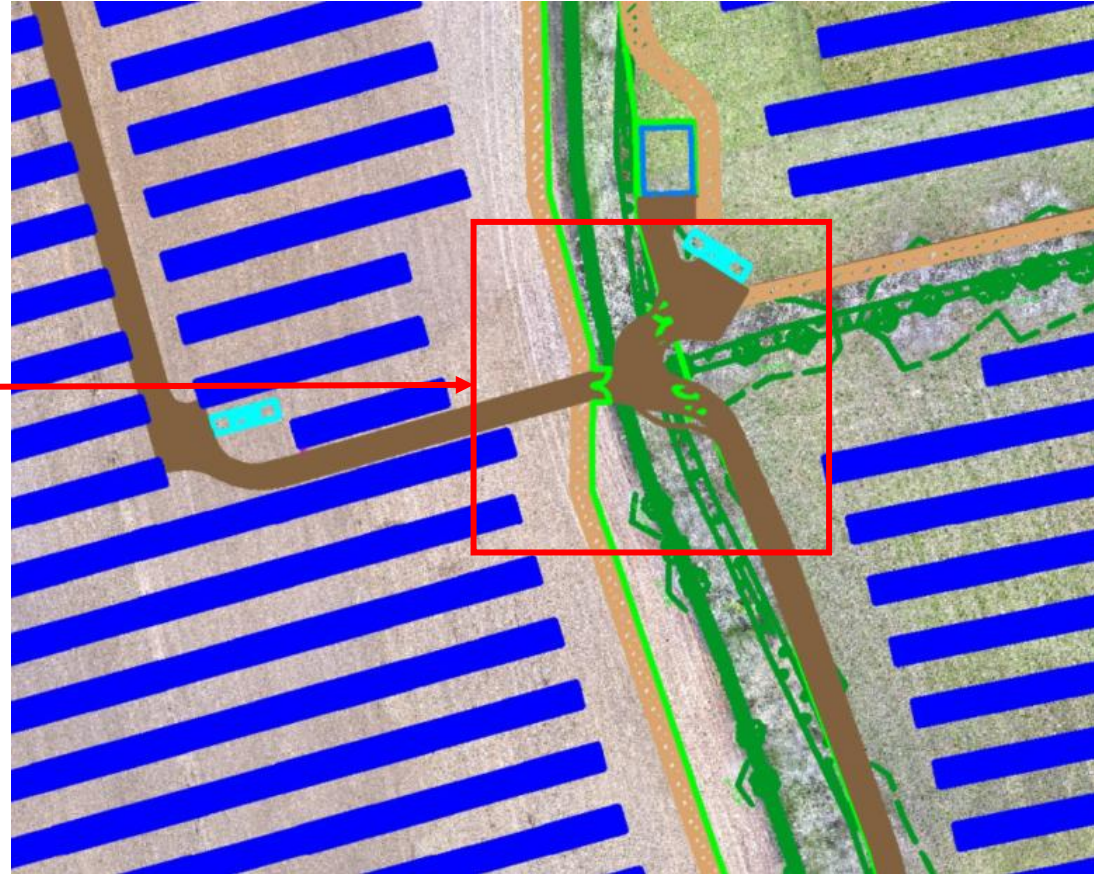
1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. **IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES**
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. **RETOMBEEES ECONOMIQUES** ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

6. PRESENTATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET



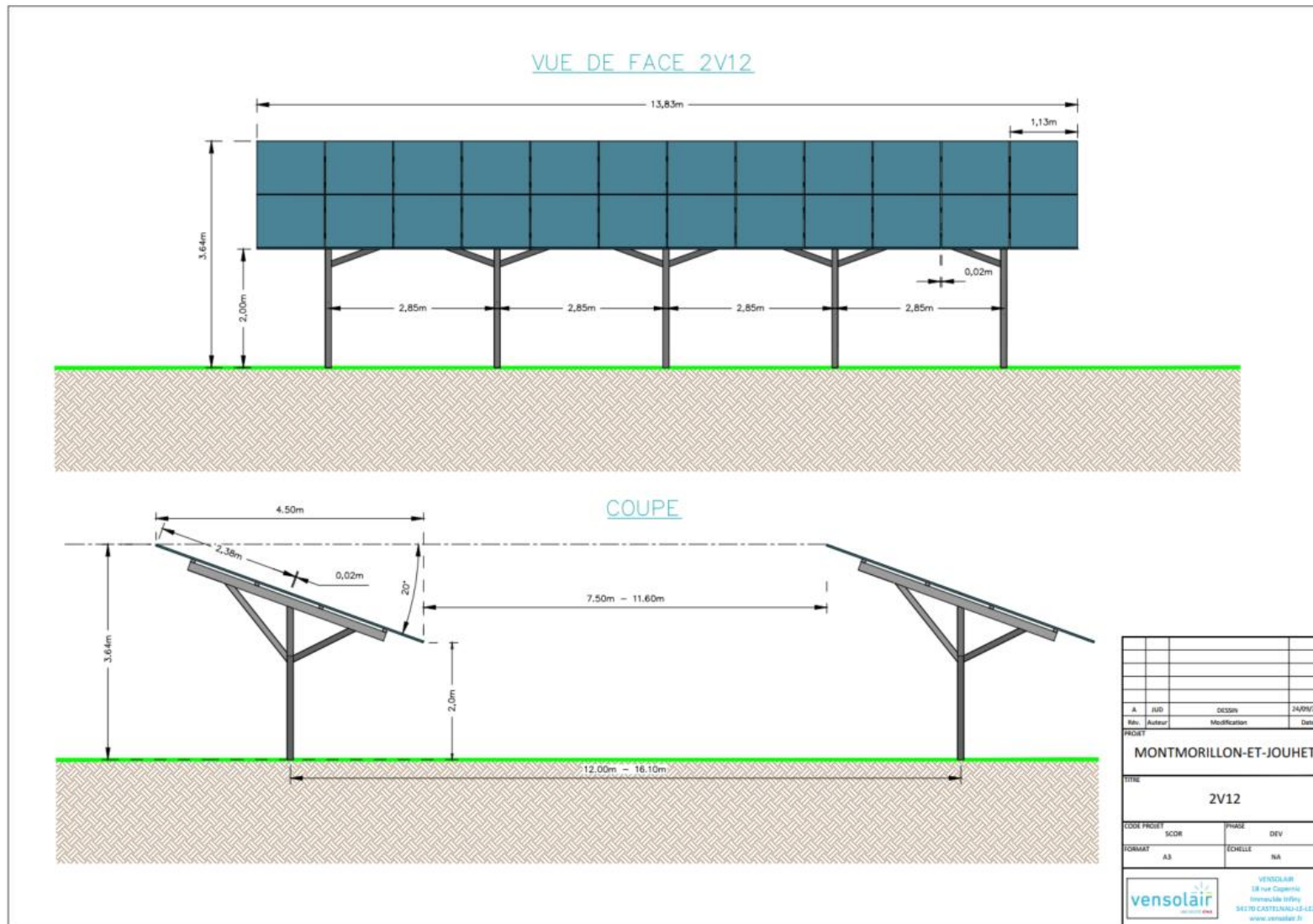
6. PRESENTATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET – CAS DU CHEMIN RURAL

- 3 portails
- 1 Piste lourde
- Passage par les chemins agricoles existants



- Enjeux écologiques très forts aux abords du chemin rural = conservation des haies et arbres remarquables
- Scénario retenu = **1 seul passage** à travers ce chemin rural

6. PRESENTATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET

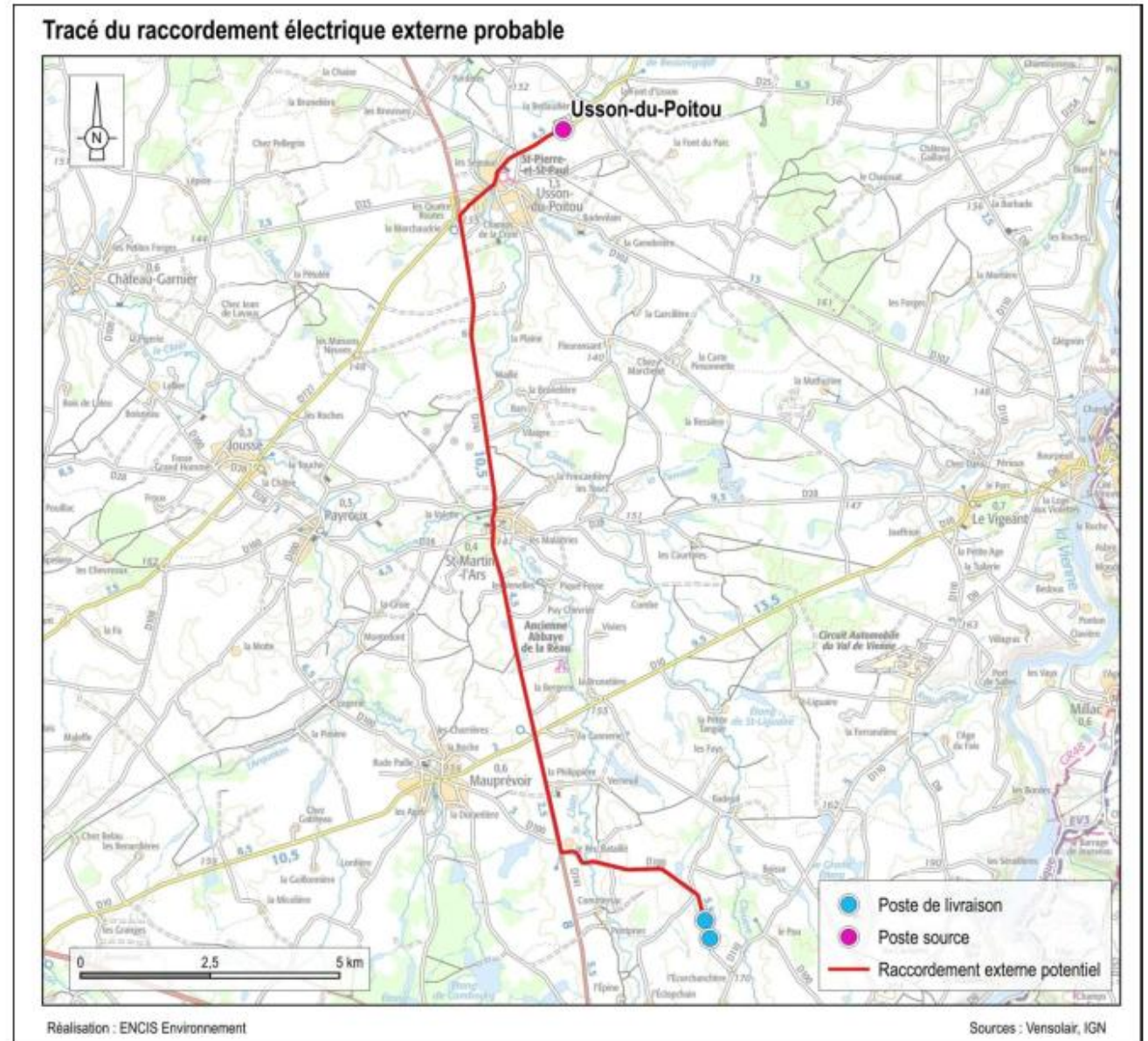


Pitch (pieu à pieu)	12 m
Ecartement inter-rang	7,3 m
Ecartement inter-table	15 cm

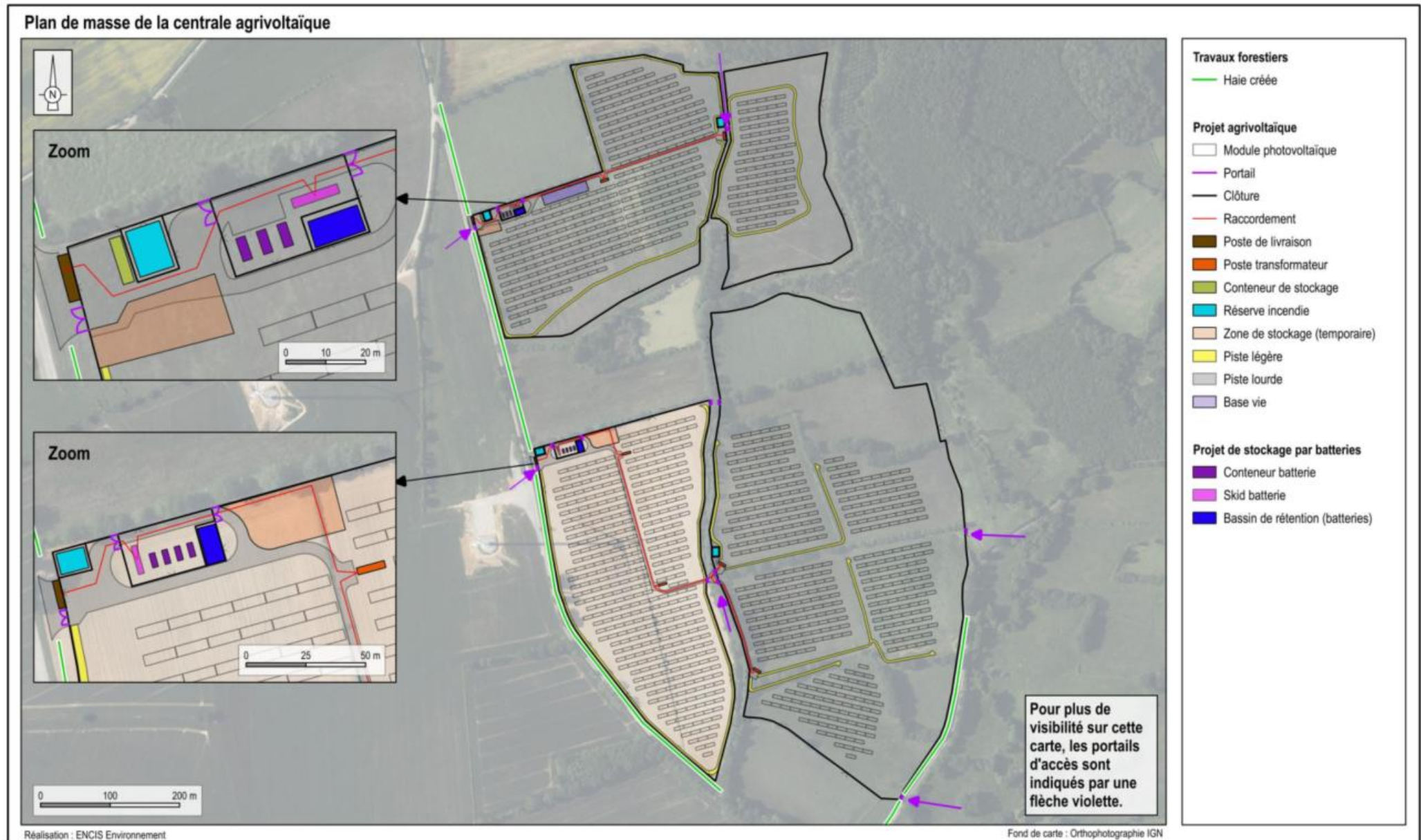


6.1 – RACCORDEMENT POTENTIEL

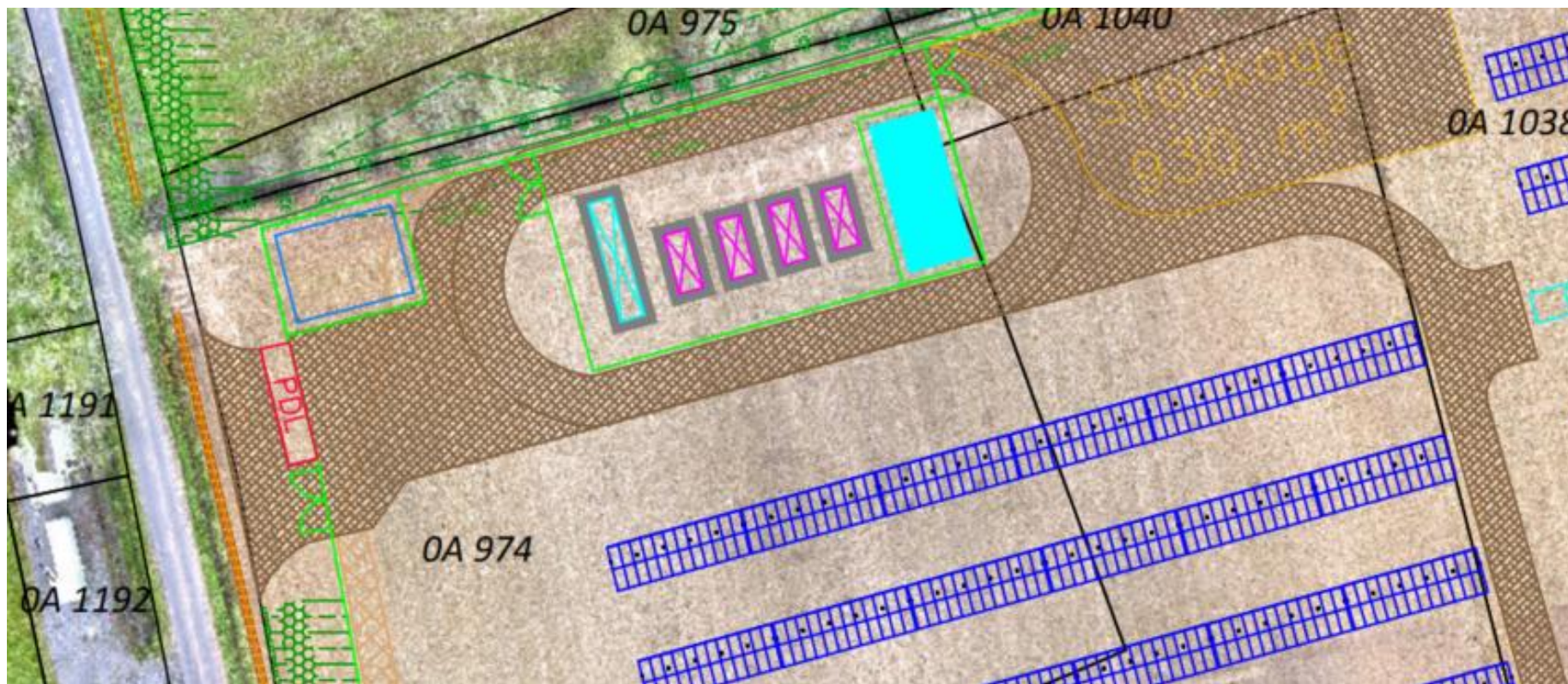
- Initialement, raccordement prévu à Usson-du-Poitou
- Distance de raccordement = 20 km
- Concurrence rude au niveau des postes sources
- Attente Autorisation des projets similaires sur le territoire de la Vienne (Veille, Avis Mrae)



6.2 –INTEGRATION D'UNE INFRASTRUCTURE BATTERIE



6.2 – INTEGRATION D'UNE INFRASTRUCTURE BATTERIE

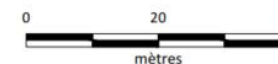


Plan cadastre batteries SUD

SCLO (Pressac) 22 MWh - 922 m² clôturés

Légende

	Clôtures de site		Conteneur Conteneur de stockage Format : 40 pieds		Pistes légères Surface : 1.18 ha		Haies créées
	Portail technique		PDL Poste de livraison Format : Bâtiment fermé (12.0m*3.0m)		Pistes lourdes Surface : 0.80 ha		Arbres protégés
	Portail agricole		PTR Poste de transformation Format : Bâtiment fermé (8.0m*3.0m)		Zone témoin Surface : 0.5 ha		Conteneur batterie Format : 20 pieds
			Bache incendie clôturée Format : 120 m ³		Zones temporaires Surface : 0.24 ha		Poste skid batterie
			Parcelles cadastrales				Bassin de rétention clôturé



Rev.	Auteur	Modification	Date
A	BLE	Création du document	19/01/2026



VENSOLAÏR
18 rue Copernic
Immeuble Infinity
34170 CASTELNAU-LE-LEZ
www.vensolaïr.fr



6.2 – INTEGRATION D’UNE INFRASTRUCTURE BATTERIE

Pourquoi envisager l’intégration d’une batterie



- L’augmentation de la part de l’énergie solaire dans le mix énergétique cause une chute des prix au milieu de la journée, en raison d’une production d’électricité trop conséquente. On dit que **le marché est cannibalisé** par la production solaire.



- Les contraintes sur le réseau sont de plus en plus importantes, on observe une augmentation :
 - Des coûts de raccordements.
 - Des délais de mise à disposition de la connexion.
 - Des congestions sur les lignes électriques.



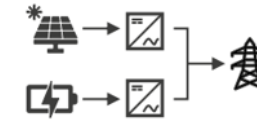
- Dans ce contexte, l’augmentation de la flexibilité de la production et de la consommation devient une nécessité.

Les configurations envisageables



I Co-localisation

- Partage de l’emprise foncière
- Les deux actifs sont indépendants



II Hybridation AC

- Partage de l’emprise foncière
- Partage de la connexion au réseau



III Hybridation DC

- De même que l’hybridation AC +
 - Partage de l’onduleur
 - Fourniture de services système interdite

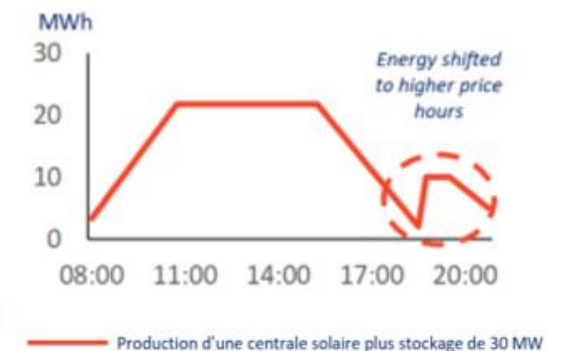
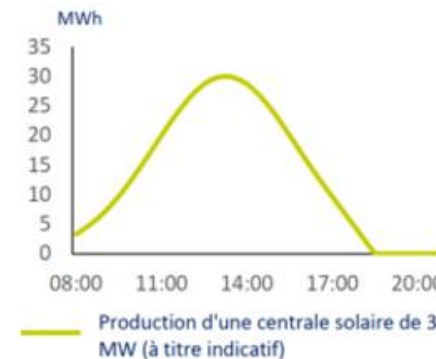


Schéma de fonctionnement du peak-shaving

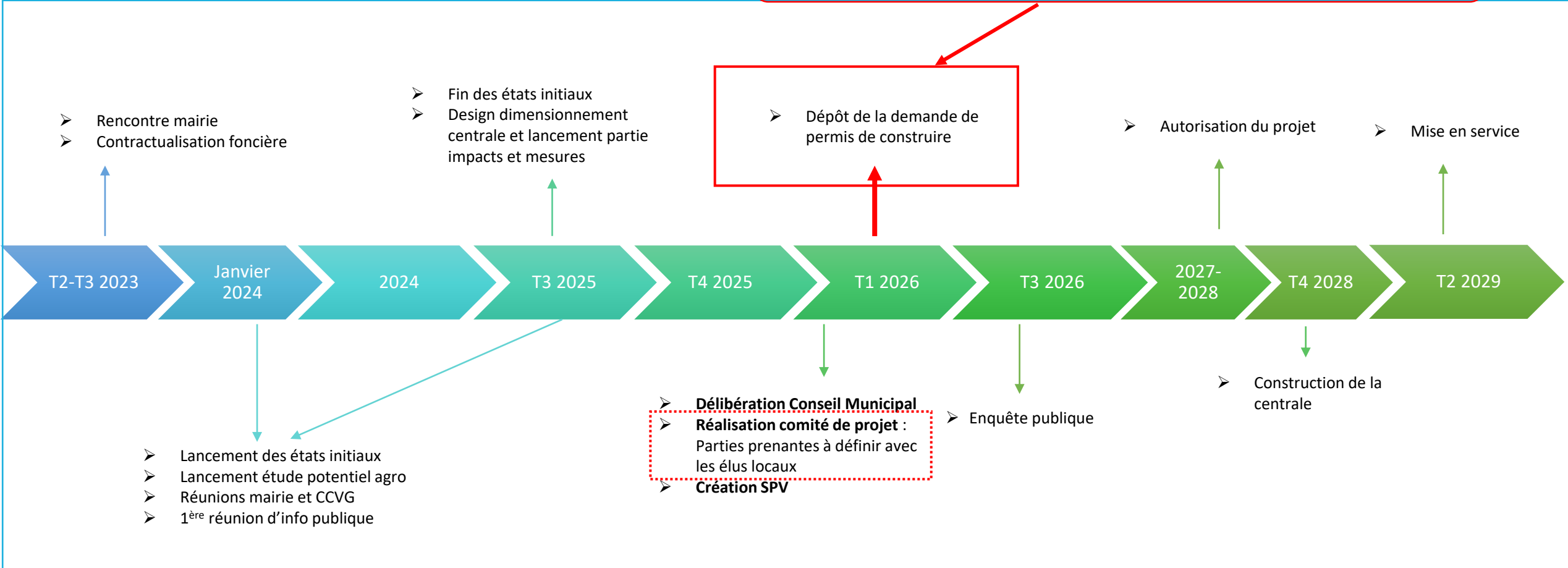
Source : AURORA

1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

7.1 - CALENDRIER DU PROJET

Etape actuelle du projet
 Réalisation en cours du dossier de demande de Permis de Construire
 (dépôt PC en décembre 2025)

➤ Dépôt de la demande de permis de construire



1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

8.1 - LES AVANTAGES ET RETOMBÉES DU PROJET

INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT PARTICIPATIF

Acteurs du territoire
(collectivités, associations de citoyens, etc.)

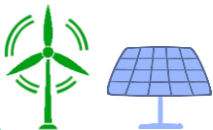
Devenez actionnaires du parc



Possibilité d'investir à la genèse du projet ou à son autorisation (niveaux de risque différents)



Vous entrez dans la gouvernance du projet



Vous bénéficiez des dividendes pendant toute la durée d'exploitation du parc photovoltaïque ou éolien

Riverains

Épargnez à un taux préférentiel



Possibilité d'investir de 10 € à 10 000 €



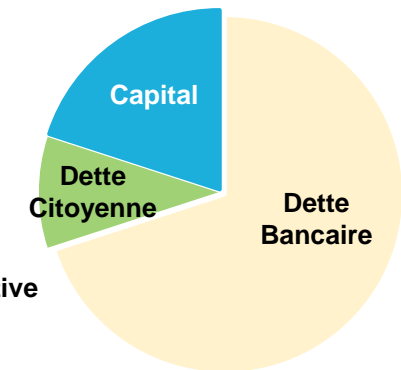
Souscrivez en mairie ou sur Internet



Rémunération plus attractive qu'une épargne classique



Rémunération dès la mise en service du parc photovoltaïque




8.1 - LES AVANTAGES ET RETOMBÉES DU PROJET

Fiscalité (commune, EPCI, département) : estimations pour un projet de 11,2 MWc soit une puissance injectée de 17,5 MW

- **IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux) :** au 1^{er} janvier 2025, l'IFER est fixé à 3 542 €/MW/an sur les 20 premières années d'exploitation de la centrale photovoltaïque puis à 8 510 €/MW/an sur les 10 dernières années.

- Années 1 à 20 : env. 70 840€/an
- Années 20 à 35 : env. 140 000 €/an
- **Total sur les 35 ans d'exploitation : env. 2 466 800 €**

 La simulation est effectuée selon les textes (loi de finance notamment) et taux applicables en vigueur en mai 2025. Les montants et la répartition indiqués sont donc susceptibles d'évoluer.

50 % Département :

- Années 1 à 20 : env. 35 420 €/an
- Années 20 à 35 : env. 70 000 €/an
- Plus de 1 233 400 euros sur 35 ans

50 % Département :

- Années 1 à 20 : env. 35 420 €/an
- Années 20 à 35 : env. 70 000 €/an
- Plus de 1 233 400 euros sur 35 ans

- **CFE** (cotisation foncière des entreprises)
- **TFPB** (taxe foncière sur les propriétés bâties) } Taxes également versées annuellement pendant 30 ans
- **Taxe d'aménagement** (versée à la construction après délivrance du PC, au 12^{ème} et 24^{ème} mois. Si le montant total de la TA est inférieur à 1 500 €, elle est payée en totalité au 12^{ème} mois)


8.1 LES AVANTAGES ET RETOMBÉES DU PROJET - Exemple



Financement participatif (PV) : exemple de la centrale de Bourg-lès-Valence



Implication citoyenne

- Centrale photovoltaïque de 5 MWc
- Implantée dans le département de la Drôme (26)
- Production de 6 730 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle chauffage compris de plus de 2 700 personnes vivant en France, et permettra d'éviter le rejet dans l'atmosphère de plus de 5 200 tonnes de CO₂ chaque année
- Sur la plateforme 
- Du 01/07/2019 au 15/01/2020
- Collecte de 550 000 € pour le financement du parc
- **103 citoyens éco-épargnants**
- Ouverture de la collecte aux habitants :
 - 1^{er} temps : habitants de l'EPCI
 - 2^{ème} temps : clients de la Caisse Régionale Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
 - 3^{ème} temps : département d'implantation et départements limitrophes

Autres campagnes similaires :

Centrale photovoltaïque d'Érôme-Gervans : <https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-solaire/erome-gervans/>

Centrale photovoltaïque de Virignin : <https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-solaire/virignin/>

Centrale photovoltaïque du Pouzin : <https://fr.enerfip.eu/placer-son-argent/investissement-solaire/le-pouzin/>

Centrale photovoltaïque de Beaucaire 2 : <https://www.lendosphere.com/les-projets/centrale-solaire-de-beaucaire-2-gard>

Centrale photovoltaïque de Saint-Clair-du-Rhône : <https://www.lendosphere.com/les-projets/centrale-photovoltaïque-de-saint-clair-du-rhone-en>



PLACER UNE PARTIE DE SON ÉPARGNE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



 Collecte terminée

550 000 € Collectés

550 000 € Plafond

500 000 € Objectif

103 Investisseurs

Taux d'intérêt fixe*

5%/an

Durée du prêt

4 ans

8.2 OFFRES AU TERRITOIRE



- Taxe d'aménagement
- L'IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau)



- **Prise de participation de la commune & Communauté de Communes à hauteur de 50% maximum du capital**

- **Financement participatif**



- **Possibilité de mise en place de tarifs préférentiels pour les riverains**



- **Mécénat dans le cadre d'un projet de territoire**

- **Autoconsommation collective (partielle)**

8.2 - OFFRES AU TERRITOIRE

Partenariat avec Suivez le Guide

- **Jeu de société** sur la transition écologique
- **Interventions** dans des écoles
- **Visites de parcs** ENR en vallée du Rhône



Possibilité de création de site internet pour chaque projet

1. PRÉSENTATION DE VENSOLAIR ET DE LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE
2. CADRAGE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET
3. LOCALISATION ET HISTORIQUE DU PROJET
4. DIMENSION AGRICOLE DU PROJET
5. LES ENJEUX ECOLOGIQUES, CYNEGETIQUES & PAYSAGERS
6. IMPLANTATION, RACCORDEMENT ET INEGRATION DU STOCKAGE PAR BATTERIES
7. CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET
8. RETOMBÉES ECONOMIQUES ET NOS OFFRES AU TERRITOIRE
9. QUESTIONS

9. QUESTIONS

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



Agence Nouvelle-Aquitaine



7 Av Pierre Mendès France
33270 FLOIRAC



Contact :

Léo Monié
Chef de projets

l.monie@vensolair.fr

06 75 65 20 71

4. REFERENCES

Parc photovoltaïque du Chavalet à Aspres-sur-Büech (05) construit en bordure de piste d'aérodrome : 5,5MWc mis en service en 2016)



Vidéo d'inauguration du parc photovoltaïque du Chavalet à Aspres-sur-Büech (07)



Parc photovoltaïque de Beaucaire 2 (30) : 18MWc mis en service en 2021

Parc photovoltaïque de Beaucaire 1 : 9,6MWc, mis en service en 2016

Parc éolien de Beaucaire : 11,5MW, mis en service en 2006

Centrale hydroélectrique mise en service en 1970



Parc photovoltaïque de Largentière (07) : 12MWc, mis en service en 2014



Parc photovoltaïque de Gramat (46) : 5MWc, mis en service en 2019

vensolair
UNE SOCIÉTÉ **ovx**